

O'R
1175
2

Affreux désastre

Arrivé à la Havane dans la nuit du 4 et dans la journée du 5 octobre 1844.

Voici ce qu'on lit dans les journaux à ce sujet :

Havane , 8 octobre.

Dans la nuit du 4 octobre , une violente tourmente a causé d'immenses dégâts à la Havane. Dans la matinée le vent soufflait du Nord-Est , il tourna à l'Est , et un calme parfait s'établit dans l'atmosphère , le thermomètre en ce moment était à 19 degrés Réaumur , mais il s'est élevé graduellement à 20 degrés , hauteur à laquelle il s'est maintenu pendant l'ouragan.

A 1 heure du matin , l'œuvre de destruction a commencé : alors le spectacle était réellement effrayant ; le bruit des portes et des fenêtres qui s'entre-choquaient , le fracas des maisons et des murs qui s'écroulaient , les arbres déracinés , tout cela joint aux cris des victimes enterrées sous les décombres , aux sanglots ou aux prières des femmes et au tumulte étrange des élémens , formait un panorama éclairé de temps à autre par les sinistres lueurs du feu du ciel , qu'aucune créature humaine ne serait tentée de contempler une seconde fois.

Au point du jour , l'effroi ne fit qu'augmenter. Le faible éclat de l'aurore teignait l'horizon , simulait une torche de mort , illuminant l'immense scène de deuil. Toute la journée du 5 on tint soigneusement fermées les maisons qui avaient échappé au désastre ; les rues étaient désertes , pas une ame au marché , tous affluaient vers les églises , et cherchaient un refuge au sein du sanctuaire de la Divinité. Vers le soir seulement , les habitans se risquèrent à faire leurs provisions de pain chez les boulangers. L'aspect qu'of-



fait la ville était vraiment funèbre. Les rues étaient inondées; des monceaux de ruines, des murs renversés, des troncs d'arbres, et des maisons écroulées, donnaient à la noble ville de la Havane tout l'air d'une ville bombardée. Il fallait voir la désolation qui régnait dans les faubourgs, aux chantiers de construction et aux magasins.

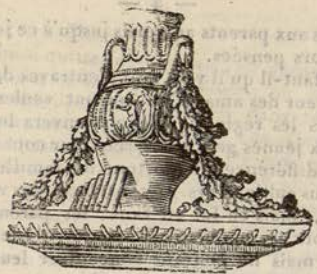
Pas un quartier n'a été épargné, la stupeur se peignait sur tous les visages, car les pertes ont été immenses: plus de 75 navires en rade ont sombré, d'autres ne se sont sauvés qu'en abattant leurs mâts. La ville de Reggio a aussi beaucoup souffert. La toiture du théâtre Tacon a été enlevée, les maisons de la Plaza de Toros sont à demi détruites. D'après les détails les plus fidèles, on croit que le nombre des victimes qui ont péri dans ce désastre se monte à 70.

Le gouverneur a aussitôt ouvert une souscription, et au bout de quatre jours, elle se montait déjà à 20,000 dollars; Aux Bermudes, à Porto-Rico, à St-Domingue, à la Jamaïque, on a ressenti les effets de cet affreux ouragan qui semble avoir frappé de prédilection l'île de Cuba.

COMPLAINTÉ.

AIR CONNU.

Gémissons sur le sort terrible,
 D'un grand nombre de malheureux,
 Qui sous l'élément terrible,
 Disparurent à tous les yeux.
 On voyait ces tristes victimes
 Périr sans aucun secours,
 Implorant la grâce divine
 Et dans les eaux finir leurs jours.
 Oh! non jamais la riche Havane
 N'éprouva pareil ouragan,
 Palais, châteaux, pauvre cabane
 Tombaient sous la fureur du vent.
 Quatre cents maisons s'écroulèrent;
 Et du monde le plus beau port
 Vit cent vaisseaux qui tous sombrèrent;
 La mer, la terre offraient la mort.
 Implorons tous la Providence,
 Qu'elle daigne nous préserver
 De sa rigoureuse vengeance;
 Qu'elle nous fasse mériter,
 Par nos actions vertueuses,
 La récompense et le grand prix
 Qu'elle offre aux âmes bienheureuses
 Dans son céleste Paradis.



DÉTAILS

D'un événement malheureux arrivé à deux jeunes amants.

Dans un village voisin de Tournus, département de Saône-et-Loire, s'est passé un événement qui a jeté l'effroi dans cette contrée.

Deux jeunes gens, dont l'histoire est une espèce de roman par les faits qu'elle présente, vivaient depuis leur tendre enfance entourés de leurs parents, qui les avaient élevés auprès d'eux. Nés au village de St-Symphorien, ils grandirent en recevant tous les soins possibles; tout semblait faire croire pour eux à une destinée heureuse; ils étaient remarqués par les habitants du village, qui reconnaissaient en eux les dispositions les plus satisfaisantes.

Mais il était dit que les vœux de chacun ne devaient pas être exaucés, car leur fin fut affreuse.

Une jeune fille, Héloïse Gervais, dont les parents, bons et respectables cultivateurs, avaient pour elle les soins les plus assidus, était arrivée à l'âge de 23 ans; son père et sa mère avaient dans leur voisinage une honnête famille, dont le chef, cultivateur, avait pour fils un jeune homme de 25 années, qui se nommait Julien Dubreuil: ce sont ces deux jeunes gens qui, n'ayant jamais quitté le lieu qui les vit naître, s'étaient connus dans l'enfance, sous l'égide de leurs parents; mais après cette affection du jeune âge, un autre sentiment agit sur leurs cœurs, ils sentirent qu'ils s'aimaient, et dans leurs entretiens, ils se décidèrent à faire avec

de leurs idées aux parents auxquels jusqu'à ce jour ils avaient dit toutes leurs pensées.

Pourquoi faut-il qu'il y ait tant d'entraves dans la réalisation du bonheur des amants qui surtout veulent s'unir, en suivant toutes les règles des devoirs envers leurs parents, ceux des deux jeunes gens refusèrent leur consentement: on invoqua les différences de fortune de famille; cependant ils étaient tous cultivateurs. Les instances des amants furent renouvelées, mais ce fut en vain, les parents furent inflexibles. Alors ces malheureux amants, tristement se rencontrèrent, mais ne pouvant concentrer leurs affections, ils s'adressèrent une dernière fois à leurs parents; la même rigidité existait, ils furent repoussés.

Comment dépeindre le désespoir des deux amants; il fut l'avant-coureur de cette épouvantable catastrophe qui a plongé la contrée dans la tristesse.

Assurés de l'obstination de leurs parents, une résolution sans exemple fut prise par eux. Un bois avoisine le village de St-Symphorien; dans ce lieu, loin de leurs parents, les deux amants se donnèrent rendez-vous; ils avaient juré, ne pouvant être heureux en ce monde, de le quitter. Julien, arrivé dans l'épais du bois, porteur de deux pistolets, attendait Héroïse, qui ne tarda pas à le rejoindre. Après quelques instants, interrompus sans doute par leur position extrême, Julien tira sur son amante et l'étendit à ses pieds; il dirigea son second coup sur lui-même et tomba sans vie. Ainsi deux amants périrent non loin du lieu de leur naissance, près de leurs parents, uniquement parce que les auteurs de leur existence n'avaient point compris les véritables sentiments de leur affection mutuelle.

Pendant que cette scène affreuse se passait, leur absence fut remarquée; les parents inquiets ne savaient où pouvaient être leurs enfants, ils se communiquèrent leurs inquiétudes; après les recherches les plus minutieuses dans le village; ils se transportèrent, accompagnés de leurs voisins, du côté du bois; c'est alors qu'une scène d'horreur se présenta à leurs yeux; ils découvrirent l'endroit où les deux amants avaient mis à exécution leur désespérante résolution. Reconnaisant les deux cadavres de leurs malheureux enfants, ils virent trop tard combien ils avaient eu tort de s'opposer à leur union. Une lettre trouvée à côté d'eux les plongea dans le plus profond chagrin. Les deux amants, avant de se transporter au rendez-vous qui devait être pour eux le dernier en ce monde, avaient eu la précaution de préparer cette lettre, dont voici le contenu :

« Chers Parents,

« Pourquoi quitter cette terre, où nous avons passé pres
« de vous des moment aussi doux; où nous avons reçu
« tous vos témoignages d'affection dans notre jeune âge;
« où nous avons éprouvé toutes ces attentions pour nos
« moindres besoins? Hélas! chers Parents, vous avez connu
« les sentiments qui nous agitaient, et vous avez refusé de
« consentir au seul bonheur que nous pouvions espérer;
« malheureusement vous ne nous avez pas compris; notre
« désespoir a été grand, et puisque nous ne pouvions être
« réunis sur la terre, nous terminons nos jours dans l'es-
« poir d'un autre monde, peut-être inconnu à nous.

« Vous allez être bien infortunés, chers parents, en ap-
« prenant notre perte: vous découvrirez nos corps inani-
« més: ah! daignez nous pardonner; notre séparation envers
« vous est bien cruelle; peut-être serez-vous soulagés, en
« sachant que nous mourons en amants vertueux. Nous ter-
« miions la vie en espérant que vos corps, par vos soins,
« recevront la sépulture et seront réunis dans la tombe,
« n'ayant pu l'être sur la terre. »

Ainsi ont péri deux jeunes amants, parce que leurs pa-
rents ne comprirent pas leurs cœurs, et qu'aussi ces amants
perdirent, en se retirant l'existence, la confiance en celui
qui dirige tout.

COMPLAINTE.

AIR CONNU.

Au rendez-vous trouve-toi, Héroïse,
Disait Julien, surtout ne manque pas;
Toujours t'aimer, ah! voilà ma devise;
Sans toi la vie est pour moi le trépas.

Dès le matin, victime résignée,
La jeune fille était dans la forêt.
Oui, mon Julien, j'approuve ta pensée,
De notre sort, oui, subissons l'arrêt.

Au doux baiser qu'il donne à son amante
Succède un coup qui déchire son sein;
Un coup tiré d'une main moins tremblante
Jette à ses pieds l'infortuné Julien.

Trop durs parents, contemplez votre ouvrage;
De vos enfants vous fîtes les malheurs...
Pleurez un fils et une fille sage,
Et nous aussi donnons-leur quelques pleurs.



ARRÊT

De la Coar d'assises du département de la Seine, séant à Paris, qui condamne à la peine de mort, les nommés Dorange, Lepeule, Pavie, Loiro et Cornu; à 20 ans de fers, Magnier; à 10 ans, Durand, Mayas, Poil-de-Vache et Teppaz; à 6 ans, Mulot; à 7 ans de réclusion Henon; et à 5 ans de la même peine Brunet et la fille Legrenier; dispense de l'exposition les quatre derniers; ainsi que Teppaz, Magnier, Durand et Mayas; tous les quinze atteints et convaincus d'avoir fait partie d'une association de malfaiteurs qui, pendant trop long-temps a porté la terreur dans Paris et dans les environs de la de la capitale.

Cette bande avait choisi pour chef le redoutable Fourrier, condamné libéré, en surveillance; elle était connue sous les noms terribles de bande des *Escarpes*, c'est-à-dire des *assassins* ou bien des *étrangleurs*. C'est à la faveur des ténèbres de la nuit, que ces brigands consumaient leurs forfaits. L'assassinat et le vol, tels étaient leurs exploits et leurs moyens d'existence. Souvent ils se contentaient de saisir leurs victimes à la gorge, de les serrer violemment jusqu'à ce que l'évanouissement s'ensuivit; alors ils les dépouillaient de tous leurs effets et les laissaient sur le pavé; mais s'ils éprouvaient trop de résistance, ils immolaient les malheureux dont ils convoitaient la bourse et les vêtements.

Les débats de cette fameuse affaire ont occupé les audiences de la fin de novembre et des premiers jours de décembre 1844. On ne peut se faire une idée du cynisme de ces bri-

gands L'accusé Magnier surtout a raconté avec un sang-froid inouï toutes les expéditions nocturnes auxquelles il avait concouru. La plupart des accusés ont nié mais inutilement les crimes que leur attribuait l'accusation et que prouvaient des témoignages nombreux et accablants. Poil-de-Vache, ancien sonneur de l'église St-Paul et boiteux, a parlé de son honnêteté et de son infirmité; mais Teppaz l'a signalé avec obstination comme le receleur habituel de la bande. Mulot cabaretier, à qui l'on reproche d'avoir donné refuge à la bande, a également cherché à combattre les révélations de plusieurs de ses co-prévenus; mais Magnier a affirmé que ce cabaret était bien le repaire de l'association, qu'on y buvait jusqu'à l'heure propice pour les expéditions d'assassinat et de vol, dont on revenait y consommer le produit en abominables orgies.

L'avocat de Fourrier a représenté la fatale position où s'est trouvé son client qui, reconnu comme ayant subi une condamnation, a été renvoyé de l'atelier où il travaillait, et s'est vu sans aucune ressource sur le pavé de Paris. « Abandonné alors au désespoir et à la faim, ajoute l'avocat, il se frappa d'un coup de poignard, et eut le malheur de se manquer...—« N'appellez pas cela un malheur, a dit M. le Président Zangiacomi... n'invoquez pas cette tentative de suicide; un acte immoral et irréligieux ne peut jamais être une atténuation. »

Ce magistrat ayant demandé aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter à leur défense:—« Je le sais, a répondu Fourrier, que je n'ai plus ni grâce, ni pitié à attendre, et cependant, si l'on savait comment j'ai été conduit au crime peut-être aurait-on quelque indulgence pour moi... Deux personnes auront à répondre devant Dieu...—Alors, a dit M. l'avocat général, parlez, dites tout ce que vous croyez utile à votre défense.—C'est, a repris l'accusé, qu'il ne convient guère à un fils, dans la position où je suis, d'accuser son père et sa mère. Hélas! ce sont pourtant les exemples d'irréligion, d'immoralité, de libertinage, que j'ai eus sous les yeux dans mon enfance, qui ont causé ma perte. »

M. le président a résumé les débats; 300 questions ont été posées au jury, presque toutes ont été résolues affirmativement, et tous les accusés ont été déclarés coupables, cependant des circonstances atténuantes ont été admises en faveur de Teppaz, de Magnier, de Henon, de Brunet et de Louise Legrenier.

À l'instant où les accusés vont être introduits, un lieute-

nant de la garde municipale vient offrir aux avocats de placer au milieu d'eux des gardes pour les protéger au besoin contre les violences possibles des condamnés. Les avocats regardent cette précaution comme inutile et refusent. Les accusés rentrent dans leurs bancs ; ils sont l'objet d'une curiosité avide ; une foule énorme a envahi l'enceinte du prétoire ; on y distingue un grand nombre d'hommes du monde et d'artistes , curieux d'étudier , au moment de la condamnation , les physionomies sinistres de tous ces grands criminels.

La figure de Fourier est fortement colorée , ses yeux sont injectés de sang. Les traits de Poil-de-Vache sont livides ; Teppaz porte son mouchoir à son visage et semble épuisé par la souffrance.

Plusieurs accusés en entendant l'arrêt ont vomi de grossières injures contre les jurés. Fourier reste impassible. Malgré les gendarmes Durand et les cinq condamnés à perpétuité s'élançant vers Fourier et l'embrassent étroitement. Le Président ordonne d'emmener les accusés. L'auditoire se retire en silence.

JUGEMENT.

Par arrêt prononcé le 3 décembre à 1 heure 1/4 du matin, la Cour d'assises séant à Caen, a condamné aux travaux forcés perpétuels, le nommé Landois, âgé de 50 ans, habitant du pays d'Auge, atteint et convaincu d'avoir assassiné le sieur Lacrique, huissier à Lisieux, qui s'était présenté le 11 septembre dernier, à 10 heures du matin, chez ledit Landois pour lui faire commandement de payer un billet de 300 fr.—Landois a prétendu devant la Cour que la mort de l'huissier était l'effet d'un accident. Les paroles prononcées par Landois, la veille du crime et entendues par le témoin Deschamps, se retournaient contre lui en preuve accablante : « *Si notre affaire ne s'arrange pas, il pourrait bien y avoir mort d'homme.* »



